



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1235

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1235**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes a pour objet, dans les Départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie, de contribuer, en milieu rural, à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural, dans le cadre des objectifs définis à l'article L 111-2 du code rural.

Le législateur a ainsi confié aux SAFER 3 missions d'intérêt général :

- contribuer au maintien et au développement de l'agriculture et de la forêt,
- participer au développement local,
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles.

Pour remplir leurs missions, les SAFER :

- achètent des terres et des propriétés agricoles et rurales,
- réalisent des études et répondent à des appels d'offres publics dans le cadre d'une collaboration étroite avec les collectivités,
- proposent des solutions de gestion temporaires des biens fonciers ruraux (conventions de mise à disposition, baux SAFER, etc.).

Les SAFER accompagnent l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement équilibré des territoires ruraux et périurbains : Etat, collectivités, agriculteurs, porteurs de projets publics et privés. Elles sont placées sous l'autorité permanente des Ministères de l'agriculture et des finances. Sociétés anonymes sans but lucratif, chargées d'une mission d'intérêt général, leur gouvernance est partagée entre la profession agricole et les collectivités.

Modalités de représentation

À compter du 1er janvier 2015, la politique agricole départementale, les compétences départementales en matière d'espaces naturels sensibles et la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains ont été transférées à la Métropole de Lyon.

Conformément au protocole financier voté par délibération n° 2014-0461 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 15 décembre 2014, les 25 178 actions détenues par le Département du Rhône au sein du capital de la SAFER Rhône-Alpes ont été réparties de la façon suivante :

- 75 % à la Métropole, soit 18 884 actions,
- 25 % au Département du Rhône, soit 6 294 actions.

Ainsi, la Métropole de Lyon détient, depuis le 1er janvier 2015, 5,22 % du capital social de la SAFER Rhône-Alpes (contre 0 % auparavant pour la Communauté urbaine) et le Département du Rhône 1,74 % (contre 6,97 % auparavant).

Le conseil d'administration de la SAFER est, actuellement, composé de 22 administrateurs (représentants des collectivités territoriales, organismes représentatifs du monde agricole et rural à caractère professionnel et social et à vocation générale, sociétés constituées sur le plan national avec la participation de ces organismes), de 15 censeurs et de 2 commissaires du Gouvernement (DRAAF et DRFIP).

La participation de la Métropole de Lyon au conseil d'administration de la SAFER a été actée par l'assemblée générale de la SAFER en juin 2015. Par conséquent, il convient de désigner un représentant de la Métropole de Lyon pour siéger au sein du conseil d'administration de la SAFER ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Lucien BARGE en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la SAFER Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.